



Siège Social: « Jeekelsbau » à Warken
Trial Club Warken a.s.b.l.
46, rue de Welscheid
L-9090 Warken

TRIAL CLUB WARKEN

Adresse postale : Trial Club Warken a.s.b.l.
à l'att de M. Baatz Laurent
89, avenue J.F. Kennedy
L-9053 Ettelbruck



1922-2022
www.tcw.lu
info@tcw.lu
Numéro RCS F6811

**Aux membres du
Trial Club Warken asbl**

Warken, le 25 février 2025

Règlement intérieur du Trial Club Warken

Chers membres,

Le Trial Club Warken asbl met à disposition pour ses membres un terrain d'entraînement destiné à la pratique du trial dans un environnement respectueux des règles de sécurité, du voisinage et de l'environnement. Afin de garantir un cadre agréable et durable, tous les membres et visiteurs doivent respecter le présent règlement interne.

1. Horaires d'ouverture

- ☉ Le terrain est ouvert du lundi au samedi, de 10:00 à 19:00.
- ☉ Le dimanche et les jours fériés, le terrain est fermé.
- ☉ Les horaires peuvent être consultés sur notre site web (<https://www.tcw.lu/faq/>).

2. Accès au terrain et circulation

- ☉ Le terrain est un espace public, réservé exclusivement à la pratique du trial pour les membres du club disposant d'une carte de membre valide. Les pilotes non affiliés au Trial Club Warken peuvent soumettre leur candidature par écrit en remplissant le formulaire « Demande d'affiliation » (<https://www.tcw.lu/faq/>) et en l'envoyant à l'adresse info@tcw.lu.
- ☉ Les motos non immatriculées doivent être poussées jusqu'à l'entrée du terrain. Le parking pour les voitures se trouve sur le domaine public.
- ☉ La circulation sur les routes et chemins publics avec des motos non immatriculées est strictement interdite.
- ☉ Les pilotes sans permis valide ne sont pas autorisés à circuler sur la voie publique avec leur moto. Le code de la route doit être scrupuleusement respecté.
- ☉ Les pilotes mineurs doivent obligatoirement être accompagnés par un tuteur. Pour des raisons évidentes de sécurité, la pratique solitaire d'un pilote mineur est interdite.
- ☉ Les mercredis et samedis après-midi, le terrain peut être plus fréquenté. Il est recommandé aux nouveaux pratiquants de venir un samedi, où des membres seront présents pour les accueillir et les guider au terrain.



TRIAL CLUB WARKEN



Siège Social: « Jeekelsbau » à Warken
Trial Club Warken a.s.b.l.
46, rue de Welscheid
L-9090 Warken

Adresse postale : Trial Club Warken a.s.b.l.
à l'att de M. Baatz Laurent
89, avenue J.F. Kennedy
L-9053 Ettelbruck

1922-2022
www.tcw.lu
info@tcw.lu
Numéro RCS F6811

3. Périmètre du terrain

- Le périmètre du terrain d'entraînement est porté à la connaissance de tous les membres du club par les membres du conseil d'administration. Le plan du terrain est indiqué en pièce jointe et sur le site web de l'association (<https://www.tcw.lu/faq/>).
- Ces limites doivent être strictement respectées.
- La pratique est exclue dans les plantations et l'ensemble des terrains privés périphériques.
- Tout pilote ne respectant pas les limites du terrain fera l'objet d'une procédure disciplinaire qui pourra aller jusqu'à l'exclusion du club.

4. Stationnement des véhicules

- Le stationnement de véhicules dans la cité résidentielle est formellement interdit.
- Le passage d'engins agricoles et des services de secours doit toujours être garanti.
- Le stationnement reste de la responsabilité du propriétaire du véhicule et doit être conforme au code de la route.

5. Comportement sur le terrain

- Le terrain est réservé à la pratique du trial.
- L'accès du terrain est strictement limité aux engins de trial (motos, sidecar et vélo trial)
- Le terrain ne doit pas être utilisé pour des activités telles que le cross, l'enduro ou la vitesse. En particulier, l'accès des motos de cross, d'enduro, des pocket bike, des pit bike et des quads est strictement interdit.
- Afin de garantir votre sécurité, ne roulez pas seul(e) sur le terrain d'entraînement. La pratique du trial se fait sous votre propre responsabilité et comporte des risques.
- La circulation sur le terrain doit être à vitesse modérée. Tout comportement imprudent ou dangereux pourra entraîner des sanctions.
- En cas de non-respect des règles, le conseil d'administration se réserve le droit de sanctionner les membres, pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'association.

6. Relations avec le voisinage

Afin de maintenir une bonne relation avec nos voisins, il est essentiel de faire preuve de respect et de courtoisie.

- Les horaires d'ouvertures du terrain sont à respecter.
- Le stationnement de véhicules dans la cité résidentielle est interdit.
- Aucune nuisance sonore excessive n'est autorisée.
- Les fermetures exceptionnelles du terrain (chasses, épreuves sportives, manifestations diverses, ...) doivent être respectées



TRIAL CLUB WARKEN



Siège Social: « Jeekelsbau » à Warken
Trial Club Warken a.s.b.l.
46, rue de Welscheid
L-9090 Warken

Adresse postale : Trial Club Warken a.s.b.l.
à l'att de M. Baatz Laurent
89, avenue J.F. Kennedy
L-9053 Ettelbruck

1922-2022
www.tcw.lu
info@tcw.lu
Numéro RCS F6811

7. Environnement

- Il est interdit de laisser des déchets ou détritux sur le terrain, les voiries ou les parkings. Chaque utilisateur doit veiller à maintenir la propreté des lieux.
- En raison de manifestations organisées par le Trial Club Warken asbl ou d'autres associations (par exemple, la Ville d'Ettelbruck ou l'ouverture de la chasse), l'accès et l'utilisation du terrain peuvent être temporairement interdits. Ces informations seront communiquées par le conseil d'administration.
- Il est fortement recommandé d'effectuer le ravitaillement des engins en atelier
- En cas de ravitaillement sur place, celui-ci doit impérativement se faire sur des zones asphaltées et l'utilisation d'un tapis environnemental est obligatoire.
- Les balisages, rubalises et flèches de signalisation devront être retirés à la fin de l'entraînement.
- Il est interdit d'agrafer des balisages sur les arbres ou autres éléments naturels.

8. Sanctions

Dans le cas où certains membres du club se rendraient fautifs de manquement graves et répétés au présent règlement, le conseil administratif du club se réserve le droit d'ouvrir une procédure disciplinaire qui pourra aller jusqu'à l'exclusion du club définitive du terrain et de l'association.

9. Dispositions Générales

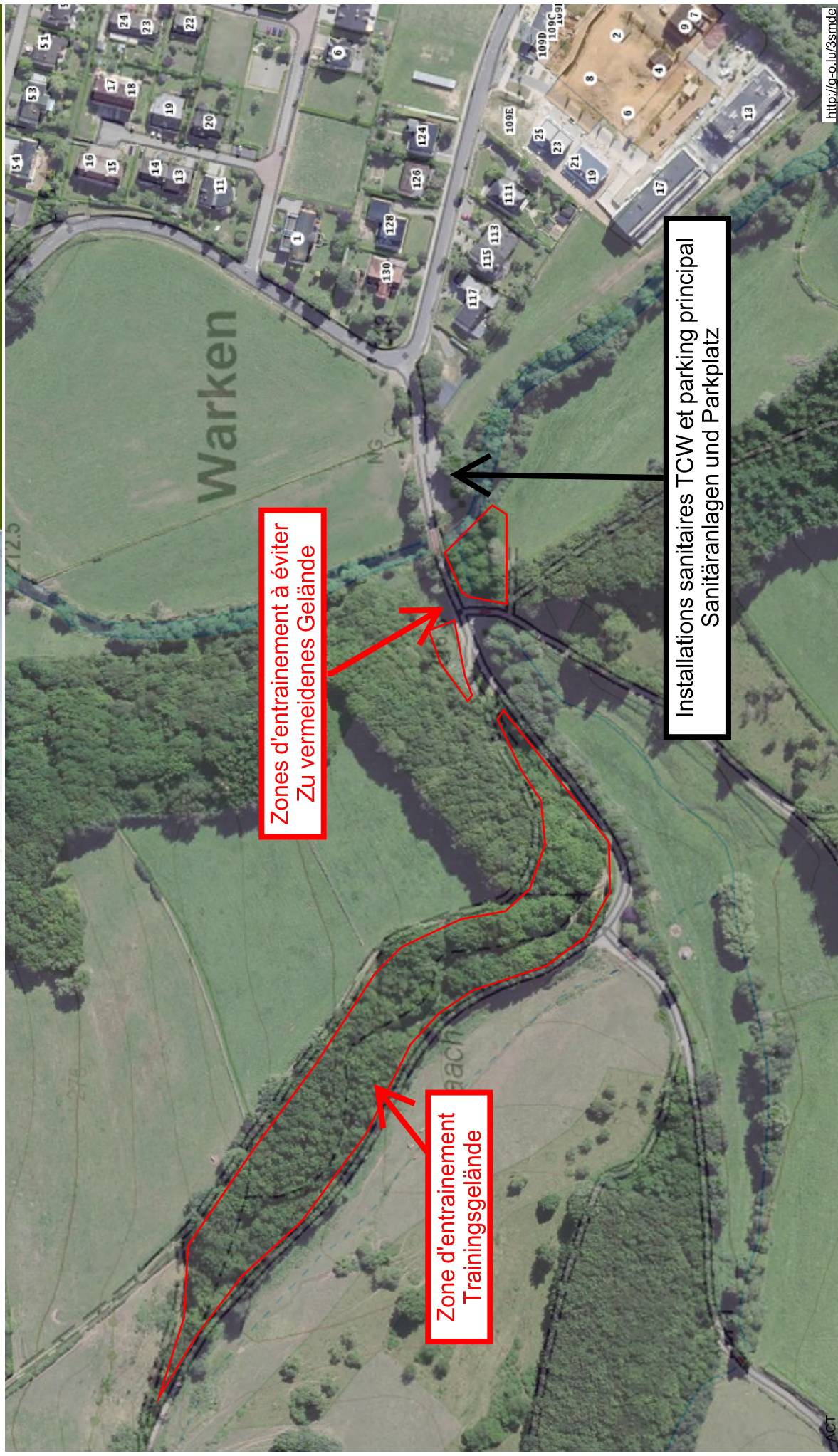
Ce règlement peut être modifié à tout moment par le conseil d'administration du Trial Club Warken asbl. Chaque membre s'engage à respecter le présent règlement et à pratiquer son sport en bon père de famille.

Merci de votre compréhension et de votre coopération.

Le conseil d'administration du Trial Club Warken asbl.


MOUSTY Ken
Président du Trial Club Warken asbl


BAATZ Laurent
Trésorier du Trial Club Warken asbl



Zones d'entrainement à éviter
Zu vermeidenes Gelände

Zone d'entrainement
Trainingsgelände

Installations sanitaires TCW et parking principal
Sanitäranlagen und Parkplatz

